



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **048-2023 Convention de participation au système d'information touristique de l'Hérault**

M. le Président fait part au Conseil Communautaire du renouvellement de partenariat avec Hérault Tourisme pour la participation de l'Office du Tourisme au système d'information touristique de l'Hérault (SIT 34), dénommé « Tourinsoft », outil performant et évolutif mutualisé des acteurs de tourisme de l'Hérault.

Cette base de données contribue à augmenter et à faciliter la mise en relation des offres touristiques avec les clients et à donner ainsi à l'Hérault un véritable avantage concurrentiel.

L'Agence de Développement Touristique de l'Hérault propose le renouvellement de la convention de participation pour une prise d'effet à la signature de ce jour jusqu'au 31 Décembre 2025.

Ainsi, il est donné délégation de gestion à l'ADT Hérault Tourisme dans le cadre de l'exploitation et de l'évolution de l'outil. L'adhésion au réseau SIT Hérault et à l'ensemble des dispositions de la charte du réseau SIT Hérault est liée au paiement d'une contribution financière annuelle de 950 € TTC (TVA non applicable) pour 2023, 2024 et 2025 (hors module optionnel).

M. le Président demande au conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention de participation au SIT 34 pour une période se terminant le 31 Décembre 2025 et un tarif annuel de 950 € TTC.

***Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents***

AUTORISE le Président à signer la convention de participation au SIT 34 avec l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme pour une prise d'effet à la date de signature et une fin prévue au 31 Décembre 2025.

DIT que le financement de cette dépense de 950 € par an sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe de l'office du tourisme pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

